

PRODUCTION DU BLEUET NAIN SEMI-CULTIVE AU QUEBEC

GUIDE TECHNIQUE DE CONTRÔLE DES INSECTES

INSECTE (NOM LATIN)	INSECTICIDE	STADE	DOSE QTÉ/HA	DATE DU TRAITEMENT (Note 3)	QTÉ BOUILLIE À L'HECTARE (Note 4)	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	REMARQUES
Altise du bleuet (<i>Altica Sylvia</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Début juin	200 litres d'eau	30 jours	Seuil critique/10 coups filet 25-30 larves
Arpenteuse de l'airelle (<i>Itame argillacearia</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Fin mai	200 litres d'eau	30 jours	Seuil critique/10 coups filet. Champ en récolte 6 à 10 larves. Pousse végétative 3 larves
Arpenteuse caténaire (<i>Cingilia catenaria</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Mi-juin	200 litres d'eau	30 jours	Seuil critique/10 coups filet. Champ en récolte 6 à 10 larves. Pousse végétative 3 larves
Chenille à huppées blanches	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Début juillet	200 litres d'eau	30 jours	Traiter lorsque la chenille est en pleine croissance et que les dommages sont apparents
Galéruque de l'airelle (<i>Pyrrhalta vaccinii</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Fin juin	200 litres d'eau	30 jours	Traiter lorsque la larve a atteint son plein développement
Légionnaire noire (<i>Actebia fennicia</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1) DECIS 5 EC (Note 2)	Larve	2,75 litres/ha 125 ml/ha	Mi-mai Mi-mai	200 litres d'eau 100 à 200 litres d'eau	30 jours 14 jours	Procéder à l'échantillonnage la nuit, car c'est la période où elle est très active
Porte-cases du bleuet (<i>Neochlamisus cribripennis</i>)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve Adulte	2,15 litres/ha 2,75 litres/ha	Juillet Septembre	200 litres d'eau 200 litres d'eau	30 jours	Un second traitement en septembre peut être nécessaire

INSECTE (NOM LATIN)	INSECTICIDE	STADE	DOSE QTÉ/HA	DATE DU TRAITEMENT (Note 3)	QTÉ BOUILLIE À L'HECTARE (Note 4)	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	REMARQUES
Tentrède squeletteuse (Caliora SP)	DYLOX 420 SN (Note 1)	Larve	2,75 litres/ha	Juin	200 litres d'eau	30 jours	
Tisseuse du bleuet (Croesia curvalana)	DECIS 5 EC (Note 2) MALATHION 500 EC (Note 2) SEVIN XLR PLUS (CARBARYL 43%) (Note 2)	Larve Larve Larve	150 ml/ha 200 ml/ha 4 litres/ha	Mi-mai avant le débourrement de la végétation	100-200 litres d'eau 100 litres d'eau 1000 litres d'eau	14 jours 3 jours 3 semaines	Vérification des dommages, trou percé par la larve dans le bourgeon à fruit.
Tordeuse du bleuet (Arogabamacula)	DECIS 5 EC (Note 2) MALATHION 500 EC (Note 2) SEVIN XLR PLUS (CARBARYL 43%) (Note 2)	Larve Larve Larve	150 ml/ha 200 ml/ha 4 litres/ha	Août Août Août	100-200 litres d'eau 100 litres d'eau 1000 litres d'eau	14 jours 3 jours 3 semaines	Il est préférable que le traitement soit fait avant que la larve s'installe à l'intérieur de 2 à 3 feuilles retenues ensemble par une soie
Thrips du bleuet (Frankliniella vaccinii) (Catinatrips kainos)	MALATHION 500 EC (Note 2)	Adulte	200 ml/ha	Début juin	100 litres d'eau	-	Traiter les champs en pousse végétative. Lorsque les plants sont de 1 à 2 cm de long.

- Note 1 : Ce produit est peu toxique pour les abeilles. L'application doit se faire en soirée, la nuit ou très tôt le matin. Éviter d'arroser le jour, car le produit perd de son efficacité très vite (6-8 heures). Il se dégrade sous l'action du soleil.
- Note 2 : Ce produit est très toxique pour les abeilles. Ne pas l'appliquer pendant la floraison.
- Note 3 : La date du traitement est un indicatif approximatif; elle peut être avancée ou retardée selon le développement de l'insecte en relation avec les conditions climatiques.
- Note 4 : La quantité d'eau nécessaire à l'hectare peut être réduite lorsqu'on utilise un pulvérisateur atomiseur ou l'avion pour le traitement.

MISE EN GARDE :

AVANT L'APPLICATION D'INSECTICIDES DANS UN CHAMP DE BLEUET, CERTAINES PRÉCAUTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES :

- ❶ TOUJOURS avertir l'apiculteur lorsqu'il y a présence de ruches d'abeilles domestiques dans la bleuetière.
- ❷ NE JAMAIS appliquer d'insecticides toxiques pour les abeilles et de pollinisateurs indigènes pendant la période de floraison du bleuetier.
- ❸ LIRE L'ÉTIQUETTE du produit et respecter soigneusement les doses recommandées.
- ❹ TOUJOURS manipuler les pesticides avec précaution. Utiliser les vêtements et l'équipement requis pour votre sécurité et les décontaminer à l'occasion.

POUR INFORMATION :

Guy Grenon (418) 232-6273

Gérald Savard (418) 276-3438

Joseph Savard (418) 662-6457 poste 244